



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE BAIE-TRINITÉ**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA  
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE BAIE-TRINITÉ, TENUE À HUIS CLOS  
PAR VOIE DE CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE, LE MERCREDI 15  
AVRIL 2020 À 19h00.**

**Sont présent(e)s :**

|  |                          |
|--|--------------------------|
| M. Étienne Baillargeon                           | Maire                    |
| M. Jean-Guy Carrier, conseiller :                | siège no : 1             |
| M <sup>me</sup> Diane Lebrasseur, conseillère :  | siège n <sup>o</sup> : 2 |
| Mme Nancy Charpentier, conseillère :             | siège no : 3             |
| M <sup>me</sup> Thérèse Harrisson, conseillère : | siège n <sup>o</sup> : 4 |
| M <sup>me</sup> Carole Jourdain, conseillère :   | siège n <sup>o</sup> : 5 |
| M <sup>me</sup> Line Larouche, conseillère :     | siège n <sup>o</sup> : 6 |

M. Guy Bouchard, directeur général et secrétaire-trésorier

Les membres du Conseil forment quorum.

**Ouverture de la séance**

Le maire constate le quorum et déclare ouverte la séance à 19h03, 0 personne assiste à la séance, car c'est une séance tenue à huis clos en raison de la pandémie du COVID-19.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture d'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2020
4. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 mars 2020
5. CONSEIL MUNICIPAL
- 5.1. Communication du maire et suivi des conseillers
6. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS
- 6.1. Dépôt de la correspondance
7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
- 7.1. Liste des comptes à payer, rapport des dépenses et contrats octroyés en vertu du règlement sur la délégation de pouvoir au DG ainsi que dépôt des achats effectués par carte de crédit
- 7.2. Dépôt des états financiers au 31 mars 2020
- 7.3. Signataire Guy Bouchard, directeur général
8. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 8.1.
9. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORT
- 9.1. Affichage d'un poste de journalier-opérateur
- 9.2. Appui et autorisation au club quad les aventuriers des 7 Rivières
10. HYGIÈNE DU MILIEU
- 10.1.
11. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
- 11.1.
12. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

GB

- 12.1. Acceptation des soumissions d'acquisition des bâtiments situés au 25 et 27 route 138 à Baie-Trinité.
- 12.2. Demande d'acquisition du lot de terrain matricule : 1875-84-3697-6-090-171.
13. VARIA
- 13.1. \_\_\_\_\_
14. PÉRIODE DE QUESTIONS
15. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**2020-04-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur Étienne Baillargeon,

IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Line Larouche

**QUE** l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2020-04-02 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2020**

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2020 préalablement à la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Nancy Charpentier

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2020 soit approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2020-04-03 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 MARS 2020**

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 mars 2020 préalablement à la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Guy Carrier

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 mars 2020 soit approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**COMMUNICATION DU MAIRE ET SUIVI DES CONSEILLERS**

Rien à signaler

GB



## DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

**MTQ** : Nous informe que la présence d'un surveillant circulant à pied ou en véhicule devant une souffleuse à neige frontale lors des déplacements de celle-ci dans les milieux résidentiels où la vitesse permise est de 50 km/h ou moins est requise. Il mènera une consultation auprès des municipalités pour s'enquérir de leurs pratiques en matière d'opérations de déneigement au cours de l'hiver 2020.

**2020-04-04 LISTE DES COMPTES À PAYER, RAPPORT DES DÉPENSES ET CONTRATS OCTROYÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DG AINSI QUE DÉPÔT DES ACHATS EFFECTUÉS PAR CARTE DE CRÉDIT;**

**ATTENDU QUE** la liste des comptes à payer en date du 8 avril 2020 est déposée pour approbation par les membres du conseil;

**ATTENDU QUE** cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

**ATTENDU QUE** la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Carole Jourdain

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 8 avril 2020, au montant de 75 529,23 et d'autoriser le paiement;

**QUE** le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2020-04-05 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2020;**

**ATTENDU QUE** les états financiers intérimaires au 31 mars 2020 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité du village de Baie-Trinité;

**ATTENDU QUE** les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Thérèse Harrisson

**QUE** le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires au 31 mars 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2020-04-06 AUTORISATION DE MONSIEUR GUY BOUCHARD COMME SIGNATAIRE DES EFFETS BANCAIRES DE LA MUNICIPALITÉ**

**ATTENDU QUE** Monsieur Guy Bouchard a débuté ses fonctions comme nouveau directeur général à la Municipalité de Baie-Trinité le 23 mars 2020;

**ATTENDU QUE** madame Stecy Martens a été nommée lors de la séance ordinaire du 11 mars dernier comme signature principale pour les comptes que la Municipalité de Baie-Trinité possède auprès de Desjardins;

**ATTENDU QUE** lorsque le nouveau directeur général entrera en fonction, que la signature de celui-ci remplacera la signature de madame Martens.

68

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Diane Lebrasseur

**QUE** monsieur Guy Bouchard soit nommé comme signataire principal pour les comptes que la Municipalité de Baie-Trinité possède auprès de Desjardins en remplacement de madame Martens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2020-04-07 AFFICHAGE D'UN POSTE DE JOURNALIER-OPÉRATEUR**

**ATTENDU QU'**il y'a un besoin de main-d'œuvre supplémentaire au sein de l'équipe de voirie municipale de la municipalité de Baie-Trinité;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Guy Carrier

**QUE** l'affichage du poste de journalier-opérateur soit effectif pour deux semaines et se termine le 15 avril 2020;

**QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier, la responsable des ressources humaines et le responsable de la voirie municipale au sein du conseil municipal puissent faire la sélection et l'embauche d'une personne.

**2019-04-08 APPUI ET AUTORISATION AU CLUB QUAD LES AVENTURIERS DES 7 RIVIÈRES**

**ATTENDU QUE** le Club Quad les Aventuriers des 7 Rivières désire établir un nouveau sentier sur le territoire de la Municipalité de Baie-Trinité;

**ATTENDU QUE** sur une base temporaire, lors de l'exécution des travaux, les usagers et quadistes devront utiliser des rues et routes de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Line Larouche

**QUE** la Municipalité de Baie-Trinité appui le Club Quad les Aventuriers des 7 Rivières dans son projet d'établissement d'un nouveau tronçon de sentier sur le territoire de la Municipalité de Baie-Trinité;

**QUE** la Municipalité de Baie-Trinité a adopté le règlement 2019-02 apportant des modifications au règlement 2001-99 portant sur la circulation des véhicules hors route sur les chemins municipaux lors de la séance extraordinaire du 28 janvier 2019;

**QU'**elle autorise l'utilisation d'un tracé temporaire sur les voies et artères de la municipalité sauf lors de la période de la chasse du 5 septembre 2020 au 15 octobre 2020;

**DEMANDE** au Club Quad les Aventuriers des 7 Rivières d'aviser ses membres que lors d'un déplacement sur une voie pavée de la municipalité, que lesdits déplacements s'effectuent sur la chaussée et non pas sur les accotements afin de prévenir la friabilité de ceux-ci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2019-04-09 ACCEPTATION DE SOUMISSION POUR L'ACQUISITION DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 27 ROUTE 138 À BAIE-TRINITÉ.**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a procédé aux démarches d'acquisition de l'immeuble situé au 27 route 138 à Baie-Trinité;

GB

**ATTENDU QUE** la Municipalité a demandé une soumission notariée pour l'acquisition de l'immeuble situé au 27 route 138 à Baie-Trinité;

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Nancy Charpentier

**QUE** la Municipalité accepte la soumission proposée par l'étude Mélanie Boulay notaire Inc. aux montants qui se situent entre 1 000 \$ et 1 250\$ pour l'acquisition d'immeuble situé au 27 route 138 à Baie-Trinité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2019-04-10 DEMANDE D'ACQUISITION DU LOT DE TERRAIN MATRICULE : 1875-84-3697-6-090-171.**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Baie-Trinité désire vendre le terrain municipal situé au 0 rue Tremblay à Baie-Trinité, et ce sans garantie légale et aux risques et périls de l'acquéreur;

**CONSIDÉRANT QUE** ce lot de terrain est zoné conservation et non constructible;

**CONSIDÉRANT QUE** la proposition reçut de M. Jean-Marie Proulx en date du 29 janvier 2020 signifiant vouloir se porter acquéreur de ladite propriété laquelle fait état d'une acquisition sans garantie légale et au risque et péril de l'acheteur;

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Carole Jourdain

D'accepter l'offre de M. Jean-Marie Proulx en date du 29 janvier 2020, ladite offre étant de faire l'acquisition pour le prix de l'évaluation municipale du terrain situé au 0 rue Tremblay à Baie-Trinité, matricule : 1875-84-3697-6-090-171, ladite évaluation s'établissant à 1 800\$, tel que réalisée par le service de l'évaluation de la MRC Manicouagan, le tout étant entendu qu'il s'agit d'une vente conclue à des conditions non préférentielles et selon la juste valeur marchande des lieux contenus de leur état et situation;

**QUE** la Municipalité se garde une servitude sur la pointe à l'est du terrain;

**DE** mandater l'étude Mélanie Boulay notaire Inc. pour la préparation et la rédaction de l'acte de vente de la propriété située au 0 rue Tremblay à Baie-Trinité, à intervenir entre la Municipalité de Baie-Trinité et l'acheteur M. Jean-Marie Proulx;

**QUE** cette vente est conditionnelle à l'engagement de l'acheteur à ne pas construire de bâtiment servant à des fins d'habitation ou d'y raccorder des services publics;

**QUE** les frais des services professionnels de toutes natures découlant des transactions, actes et autres frais, soient assumés en totalité par M. Jean-Marie Proulx.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**VARIA**

Aucun varia n'a été ajouté.

GB




**PÉRIODE DE QUESTIONS**


Aucune question en raison du COVID-19 et que la séance est à huis clos

**2020-04-11 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Thérèse Harrisson

DE lever l'assemblée il est 19h22

  
Étienne Baillargeon  
Maire

  
Guy Bouchard  
Directeur général et secrétaire-trésorier

GB

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.



  
Étienne Baillargeon  
Maire